PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ÉTUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE

TERRITOIRE : ILE-DE-FRANCE
SEPTEMBRE 2016 - AOÛT 2019

Coordonnateurs pour les ComUEs

RAPHAEL COSTAMBEYS-KEMPCZYNSKI
Directeur délégué Vie de Campus & Expérience étudiante, USPC

RAPHAËLLE LIROU
Chargée de mission Vie universitaire et de campus, USPC

Coordonnateurs pour les Crous

DENIS LAMBERT
Directeur général, Crous de Paris

CONSTANCE BLANCHARD
Chargée de missions, Crous de Paris

Tables des matières

Tables des matières 1
Le projet en 6 axes et 30 actions : un aperçu 3
INTRODUCTION 8
Méthode *9*
Thématiques de travail *10*
Les grandes tendances *11*
Mise en œuvre *13*
AXE 1 : SANTE & PREVENTION 15
Renforcer et coordonner le rôle des acteurs de la santé des étudiants *15*
Assurer l'accès et l'accompagnement vers les dispositifs de santé *16*
Lutter contre le mal être étudiant *16*
AXE 2 : ALIMENTATION 18
Rédiger un schéma directeur « restauration » par site universitaire *18*
Penser une offre évolutive de restauration à travers le contenu des menus proposés et les usages des lieux de restauration *18*
Œuvrer ensemble pour instaurer une pause méridienne *19*
Penser une offre de restauration respectueuse de l'environnement *19*
AXE 3 : CAMPUS PHYSIQUE, CAMPUS VIRTUEL 21
Rendre les locaux polyvalents *21*
Accompagner l'épanouissement des étudiants et des personnels et le développement de leurs pratiques artistiques à travers des espaces culturels dédiés *21*
Porter politiquement une stratégie de développement durable *22*
Adopter une stratégie numérique globale : Smart City, Smart Campus *22*
Fusionner les cartes étudiantes et Imagin'R *23*
Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation *23*
Favoriser l'accès au réseau numérique *23*
AXE 4 : LOGEMENT 25
Faciliter les procédures d'accès à un logement universitaire par la mise en place d'un guichet unique du logement étudiant *25*
Développer les partenariats entre les collectivités, les établissements, les bailleurs et les Crous pour faciliter l'accès au logement *25*
Veiller à l'actualisation du référentiel de la résidence universitaire moderne *25*
Développer la vie collective et sociale dans les résidences *26*
AXE 5 : CIRCULATION 28
Fluidifier et faciliter les circulations entre les campus et les lieux de vie étudiants *28*
Développer les circulations et aménager l'espace urbain *28*
Accompagner le Plan vélo 2014-2020 ..... *28*
Renforcer la visibilité des campus franciliens pour affirmer le caractère universitaire de la Région Ile-de-France *29*
Ouvrir les campus sur les territoires *29*
AXE 6 : VIE QUOTIDIENNE 30
Etablir un diagnostic sur la vie de campus et l'expérience étudiante dans les établissements franciliens *30*
S'engager dans une réflexion sur les temps étudiants en Région Ile-de-France *30*
Accompagner le développement des activités sportives, culturelles et associatives *31*

Proposer une valorisation des activités sportives, culturelles ou associatives *31*
Faire des établissements des promoteurs de la culture, du sport et de l'engagement étudiant *31*
Faciliter la réussite de tous en tenant compte des spécificités de certains étudiants *32*
Annexe 1 – Composition du comité plénier 35
Annexe 2 – Liste des institutions auditionnées 36
Annexe 3 – Les établissements de la Région Ile-de-France 38
Les universités *38*
Les grands établissements *38*
Les écoles normales supérieures *38*
Les établissements publics d'enseignement supérieur, autres que les EPCSCP, sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche *39*
Les établissements publics d'enseignement supérieur qui ne sont pas sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche *39*
Annexe 4 – Cartographies de la Vie étudiante : une première réalisation 40

Le projet en 6 axes et 30 actions : un aperçu

Axes	Actions	Moyens
1. Santé & Prévention	1. Elaborer un diagnostic « santé étudiante du territoire Ile-de-France »	Créer un tableau de bord, inclure les indicateurs suivants et définir des indicateurs complémentaires : • Nombre d'étudiants • Nombre de médecins / infirmiers • Nombre d'actes réalisés • Nombre de consultation de prévention • Les budgets alloués par structure
	2. Assurer l'accès et l'accompagnement vers les dispositifs de santé	Produire une communication unique sur l'ensemble des dispositifs existants aujourd'hui présentés de façon trop disparate/parcellaire
		Créer un portail numérique régional consacré à la prévention et aux soins
		Etendre un dispositif du type RESUS sur l'ensemble du territoire
2. Alimentation	3. Rédiger un schéma directeur « restauration » par bassin universitaire	Des schémas directeurs globaux de restauration seront élaborés sur l'ensemble des sites universitaires par les trois Crous en concertation avec les ComUEs
	4. Promouvoir une offre de restauration adaptée aux usages des étudiants, en termes d'habitudes alimentaires, de mobilité et de rythmes universitaires	Mener une enquête par le nouveau réseau des observatoires de vie de campus sur les habitudes alimentaires des étudiants
		Diversifier l'offre permettant aux étudiants de disposer à toute heure d'un point de restauration adapté à leurs besoins : menu traditionnel, formules à la carte, brunch, *foodtrucks*, consommation sur place ou à emporter, etc.
	5. Œuvrer ensemble pour instaurer une pause méridienne	Chaque étudiant doit pouvoir bénéficier de 1h de pause entre 11h30 et 14h30
		La pause méridienne ne doit pas être réduite à une simple pause déjeuner mais doit favoriser la socialisation
	6. Faire des cafétérias Crous des lieux de dépôt de paniers de denrées alimentaires	

Axes	Actions	Moyens
3. Campus physique, campus virtuel	**7.** Ouvrir les espaces de vie commune gérés par les Crous à un usage polyvalent pour développer les lieux de vie et la mutualisation des espaces entre les différents acteurs	Rendre accessible les restaurants universitaires en dehors des temps de restauration pour favoriser le lien social entre les étudiants
		Créer une cartographie des lieux, des espaces et des services sur l'ensemble du territoire
	8. Porter politiquement une stratégie de développement durable y compris dans un contexte hyper-urbanisé	Nommer un responsable chargé de la politique de développement durable au niveau de chaque ComUE
	9. Communiquer sur le développement durable comme action pédagogique	Sensibiliser au développement durable en mettant l'accent sur la communication
		Intégrer une rubrique « développement durable » dans chaque lettre d'information des ComUEs
		Mesurer la sensibilité et la connaissance du développement durable de toute la communauté universitaire par le biais de dispositifs du type Sulitest (Sustainability Literacy Test) : http://sulitest.org
	10. Développer des services associés à la carte étudiante	Fusionner les cartes étudiante et Imagin'R
		Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation
	11. Lutter contre les inégalités sociales face au numérique	Etendre l'accès à un réseau wifi dans les espaces publics (Paris, Grand Paris, Région Ile-de-France)
		Cartographier l'utilisation des réseaux wifi sur les campus en mesurant : • le nombre d'utilisateurs actifs • le pourcentage d'utilisation de la bande passante • le nombre de points d'accès • le nombre d'incidents • le taux de disponibilité
		Garantir une connexion aux réseaux universitaires dans l'ensemble des résidences Crous
		S'assurer de la fiabilité de la connexion à un réseau wifi sur l'ensemble des campus des établissements notamment au niveau des bibliothèques

Axes	Actions	Moyens
3. Campus physique, campus virtuel (suite)	11. Lutter contre les inégalités sociales face au numérique	Favoriser l'accès à des bouquets de ressources numériques pour l'ensemble de la population étudiante de la Région
4. Logement	12. Améliorer l'accès et le maintien aux logements étudiants en adoptant une stratégie par bassin universitaire	Faciliter les procédures d'accès à un logement universitaire par la mise en place d'un guichet unique du logement étudiant comme expérimenté à l'Université Paris Saclay
		Développer les partenariats entre les collectivités, les établissements, les bailleurs et les Crous pour faciliter l'accès au logement
	13. Actualiser le référentiel francilien pour une résidence universitaire moderne	Associer les étudiants à cette réflexion par le biais de groupes de travail, de consultations, d'enquêtes, etc.
		Limiter la taille des bâtiments et utiliser des matériaux respectueux de l'environnement
	14. Promouvoir la socialisation via l'habitat	Généraliser le dispositif de tuteurs étudiants dans les résidences Crous
		Etendre les dispositifs de colocation : • Associer les étudiants à la gestion des salles de travail • Consulter les étudiants sur les usages
5. Circulation	15. Inscrire les campus dans le développement du réseau Ile-de-France des transports communs	Les comUes proposeront des contributions aux réflexions autour de la ligne RER et des futures lignes 15 et 16 du Grand Paris Express qui relieront le plateau Saclay à Villetaneuse, la CiuP, Anthony ou encore l'UPEC à Nanterre et Saint-Denis et au futur campus Condorcet.
	16. Développer les liaisons douces	Etablir une cartographie des sites universitaires et associés non accessibles par pistes cyclables
		Accompagner les collectivités territoriales dans la création de parkings sécurisés à vélos activés par la carte étudiante et installés à proximité des campus et dans la ville
	17. Adopter un label territorial et une signalétique urbaine	Engager avec la Mairie de Paris un travail autour d'une signalétique numérique des établissements et équipements
	18. Ouvrir les équipements aux habitants des quartiers et permettre les circulations au sein des campus	Ouvrir au quartier les équipements comme les salles de cinéma ou salles de spectacle qui existent sur certains campus

Axes	Actions	Moyens
6. Vie quotidienne	19. Créer un OVC pour chaque regroupement et les mettre en réseau	Mener des enquêtes qualitatives et quantitatives

	20. Faire des diagnostics sur l'expérience étudiante	Mener des enquêtes qualitatives et quantitatives sur :
		• Les activités péri et extra universitaires des étudiants :
		  • Culture
		  • Sport
		  • Engagement associatif
		• Les temps étudiants
		• Les usages, les formes de restauration, les attentes de tous les publics sur la pause méridienne
		• Les habitudes alimentaires

	21. Favoriser les emplois sur les campus universitaires et dans les Crous	Proposer des emplois aux étudiants tenant compte des rythmes universitaires
	22. Proposer pour tous les étudiants une valorisation de leurs activités sportives, culturelles ou associatives	Organiser une sensibilisation active à destination des étudiants et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre établissements
	23. Proposer une plateforme numérique francilienne dans le domaine de la culture, du sport et de l'engagement associatif	Recenser les différentes activités culturelles, sportives et associatives proposées par les ComUEs et les Crous ainsi que les différents équipements culturels et sportifs du territoire, en mentionnant à chaque fois les tarifs étudiants
	24. Travailler en commun pour mieux assurer l'accueil des jeunes en service civique	Mutualiser les formations civiques et citoyennes
		Elaborer des fiches de missions communes
		Echanger sur les modalités concrètes d'accueil selon les profils
	25. Favoriser des moments de rencontre transversaux culturels, sportifs et solidaires au sein des ComUEs et entre les ComUEs	Organiser des évènements IntraComUE et InterComUE
		Organiser des manifestations entre les campus des regroupements et des structures accueillant les habitants du quartier.
	26. Créer des réseaux « handicap » pour chacune des 8 ComUEs du territoire	Développer des passerelles et des pratiques communes entre établissements

Axes	Actions	Moyens
6. Vie quotidienne (suite)	27. Améliorer l'accueil des étudiants internationaux par la mise en place dans chaque ComUE d'un guichet unique de l'étudiant étranger	S'appuyer sur le modèle du Service d'accueil des étudiants étrangers de la Cité internationale et du Crous de Paris pour créer ces guichets uniques
	28. Créer un parrainage entre les étudiants pour permettre une intégration plus facile	S'appuyer sur le dispositif *BuddySystem* du Erasmus Student Network pour créer ces liens de parrainage
	29. Proposer un cadrage francilien de l'étudiant à statut spécifique	Eviter la multiplication des statuts et les aménagements en fonction des établissements pour faciliter les parcours homogènes des étudiants entre les établissements
	30. Favoriser la démocratie universitaire	Valoriser l'engagement des élus par le biais de communications des universités
		Augmenter la participation des étudiants aux élections en développant une culture de la consultation, en déployant de nouveaux outils de communication ainsi que des nouveaux dispositifs d'incitation au vote, etc.

INTRODUCTION

En France, le nombre de jeunes scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur est en évolution : on note une progression de 2,4% pour l'année 2015-2016 soit une augmentation de plus de 35 500 inscriptions sur l'année précédente[1]. Aujourd'hui nous comptons plus de 1,5 million d'étudiants sur le territoire national dont plus de 600 000 en région Ile-de-France. En effet, notre région concentre le plus grand nombre d'étudiants et nous avons également le taux le plus élevé de scolarisation dans le supérieur à 30,5%[2]. Cette population étudiante francilienne se répartit sur :

- 17 universités
- 20 grands établissements (dont 6 relevant d'un autre département ministériel que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- 3 écoles normales supérieures
- un institut du supérieur
- 3 établissements publics d'enseignement supérieur, autres que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 6 établissements publics à caractère administratif
- plusieurs dizaines d'écoles de commerce et d'école d'ingénieurs
- des lycées publics et privés sous contrats accueillant des classes post-baccalauréat (on recense 40 classes préparatoires aux grandes écoles et 58 sections de techniciens supérieurs à Paris seul)
- des établissements privés (à Paris, 23 établissements privés de l'enseignement supérieur technique sont reconnus par l'Etat et délivrent des diplômes visés par le recteur d'académie à partir de bac + 2, hors BTS)

A l'échelle régionale, les questions relatives à la vie étudiante relèvent de trois académies, de 3 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et de 8 communautés d'universités et établissements (ComUE).

Les spécificités de notre région sont donc nombreuses et méritent une attention particulière en vue de la mise en œuvre du projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale, visé dans l'article L 718-4 du Code de l'Education[3], qui doit se décliner à plusieurs niveaux :

- Etablissement
- ComUE
- InterCOMUE/InterCrous

---

[1] Note Flash Enseignement supérieur et Recherche : *Les effectifs universitaires en 2015-2016.* N°6, mai 2016. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/31/4/Note_Flash-numero6-mai2016_581314.pdf

[2] https://www.iledefrance.fr/territoire/lycees-universites-vie-etudiante.

[3] Article L 718-4 du Code de l'Education : « l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L. 718-3 élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives ».

Le présent document, qui correspond au volet commun du projet partagé entre les 8 ComUEs et les 3 Crous, doit servir d'outil de dialogue entre les ComUEs et les Crous du territoire, d'une part, et l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales ainsi que les autres partenaires identifiés, d'autre part, pour la mise en œuvre des actions qui ne peuvent être conduites de façon isolée. Même si les bénéficiaires principaux du projet en sont les étudiants, il ne faut pas oublier que la problématique d'un étudiant d'aujourd'hui n'est pas celle d'un étudiant de demain. Ce projet ayant vocation à avoir des effets dans le temps, c'est donc à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux opérateurs et aux autres partenaires identifiés qu'il s'adresse prioritairement.

Méthode

Compte tenu des spécificités de la région Ile-de-France, notamment la présence sur le territoire de huit regroupements et de trois Crous, deux coordonnateurs du Projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale ont été désignés :

- les présidents des huit regroupements désignent en leur sein l'établissement coordonnateur au titre des ComUEs
- **le Crous de Paris** a été désigné coordonnateur des trois Crous franciliens par le Cnous

Depuis novembre 2014, le Directeur délégué à la vie de campus et à l'expérience étudiante de USPC et le Directeur du Crous de Paris animent conjointement le comité plénier composé de représentants des ComUEs et des Crous de la région et chargé de l'élaboration du projet. Ce groupe porte le nom « InterComUE/InterCrous »[4]. Dans un souci d'efficacité et afin de pouvoir associer à la réflexion des personnalités extérieures au comité plénier, il a été décidé de consacrer six mois au recensement de l'existant en matière d'actions de vie étudiante par des groupes de travail thématiques.

Ce premier travail nous a permis d'identifier et de nous concentrer sur les objectifs et les actions qui concernent l'ensemble des étudiants de notre territoire même si elles n'impliquent pas forcément un traitement homogène par les regroupements. En effet, la rédaction d'un volet commun ne présuppose pas une application uniforme des actions communes envisagées. Compte tenu de l'état d'avancement et de maturité des regroupements, il est important d'avoir une conception modulable du projet, chaque regroupement devant pouvoir se positionner en fonction de ses spécificités et de son état de développement.

Le Plan national de vie étudiante (PNVE) ayant vocation à être décliné dans les projets d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale, il est indiqué lorsque les actions présentées dans le présent projet correspondent à une mesure proposée par le PNVE. On notera par ailleurs que certaines des actions proposées ici s'inscrivent également dans l'accord-cadre signé entre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le CNOUS à Orléans en mai 2016.

A partir de la rentrée universitaire 2015-2016, des auditions ont été organisées qui ont permis de consulter les principaux acteurs de l'enseignement supérieur sur leurs attentes et leurs préconisations en matière d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de la promotion sociale (*cf.* liste en annexe).

Cette consultation a permis au comité plénier InterComUE/InterCrous de dégager les grandes orientations du projet en s'appuyant sur des enjeux et besoins tangibles et sur lesquels nous pouvons

[4] Cf. la composition à l'annexe 1.

agir ensemble. Nous avons ensuite présenté les conclusions de nos analyses à la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France pour que les stratégies d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale portées par l'InterComUE/InterCrous et les collectivités soient pensées de façon articulée.

Thématiques de travail

Selon la même démarche que celle adoptée par la concertation en vue d'élaborer un Plan national de vie étudiante, ce projet ne s'intéresse pas uniquement aux secteurs traditionnellement visés par les politiques publiques en matière de vie étudiante tels que le logement, la restauration, la santé, etc. Il s'intéresse à tous les aspects de la vie d'un étudiant.

Les grandes thématiques identifiées au début du travail étaient les suivantes :

- Santé
- Logement
- Restauration
- Transport
- Accès à la culture et au sport
- Réussite étudiante
    - Engagement étudiant
    - Lutte contre les inégalités
- Accueil des étudiants internationaux
- Responsabilité sociale et engagement citoyen des universités

Ces thématiques ont été traitées par quatre groupes de travail, chaque groupe étant animé par un référent d'un regroupement ou d'un Crous et composé d'au moins un représentant de chaque communauté et des trois Crous.

Groupes de travail thématiques	
Thématique	**Etablissement animateur**
Santé/prévention	HESAM
Logement/restauration/transports	Crous de Paris
Vie quotidienne : Culture, sport, engagement étudiant	Paris Lumières
Promotion sociale : réussite étudiante, lutte contre les inégalités, insertion professionnelle, handicap	Sorbonne Universités

A l'issue des auditions conduites à l'automne 2015, en recoupant les propositions des personnes auditionnées et celles des groupes de travail, une matrice contenant une trentaine d'actions concrètes a été élaborée. C'est cette matrice sur laquelle le comité plénier a continué de travailler qui a ensuite permis de dégager les six grands axes du projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale, présentés ci-dessous.

Les grandes tendances

L'université est un acteur citoyen. Elle ne peut se contenter, aujourd'hui, d'être un lieu clos et se doit de participer activement à vie de la cité et du territoire. Comme en témoigne les propositions présentées au colloque de la CPU en 2016, les campus sont reconnus aujourd'hui comme des lieux ouverts et des lieux de vie[5]. Il s'agit pour nous dans la rédaction de ce projet de souligner la nécessité de reconnaître le rôle de l'université dans le développement local, que cela soit d'un point de vue économique, environnemental ou social. Notre travail sur ce document nous a permis d'identifier certaines grandes tendances qui méritent une attention particulière et qui nous offrent des fils conducteurs à la lecture de ce projet :

- La socialisation est un enjeu majeur du parcours étudiant et cela va de pair avec la lutte contre l'isolement. A travers les différents axes retenus dans le projet, la question de la socialisation se manifeste comme facteur transversal de bien-être. Ce temps extrêmement complexe qui marque le passage de l'adolescence à l'âge adulte que l'on appelle communément la jeunesse et qui, pour ce qui nous concerne, est symbolisé par le statut étudiant, peut être une période mal vécue en raison des ruptures qu'elle peut engendrer (par rapport à la famille, au milieu d'origine, etc.). L'autonomisation qu'implique le statut étudiant peut être synonyme d'isolement et de précarité. Pour lutter contre ces risques, le projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale entend favoriser le lien social entre les étudiants eux-mêmes, et entre les étudiants et le territoire sur l'ensemble des actions proposées.

- L'état des lieux que nous avons mené démontre une absence importante en données fiables spécifiques à la population étudiante francilienne. Aujourd'hui, les outils nécessaires à l'élaboration de diagnostics complets ne sont pas disponibles. Alors qu'une connaissance approfondie des temps et parcours étudiants est désormais primordiale pour suivre l'évolution des enjeux de la vie étudiante sur notre territoire, aucune structure existante n'est capable de produire des photographies à l'échelle de la Région et déclinables par ComUE, par Crous, par département, etc. C'est pour cela qu'il nous semble fondamental que chaque ComUE puisse se doter d'un observatoire de la vie de campus et que ces observatoires se réunissent en réseau pour pouvoir s'engager dans des actions communes.

- La communication envers la communauté, ou plutôt, les communautés étudiantes présente une problématique à la fois spécifique et générale. Si les établissements reconnaissent la nécessité de s'engager avec les nouvelles techniques de communication, l'évolution des outils et des métiers représente un coût certain. Si les sites web et le courrier électronique demeurent les principaux outils de communication des établissements, ils répondent plus aux usages des personnels des établissements et ne répondent pas nécessairement à ceux des étudiants.

  Le développement des réseaux sociaux a vu émerger des nouveaux métiers de la communication comme, par exemple, celui de *community manager* ou encore de *social media strategist*. Si, dans le passé, il a été difficile d'obtenir des définitions d'emplois types stables pour ces métiers, aujourd'hui l'émergence de profil plus durable, comme celui de

[5] *Cf*. Les propositions du colloque de la CPU 2016 « Campus en mouvement » : http://www.cpu.fr/actualite/colloque-campus-en-mouvement-les-propositions-de-la-cpu

digital manager, nous permet de nous inscrire dans des tendances d'évolution qui nous permettront de communiquer par des voix audibles auprès de nos étudiants[6]. Cependant, les différentes générations étudiantes se succèdent rapidement et nous avons à maintenir un caractère évolutif. Nous pouvons faire confiance aux étudiants pour nous aider – ils peuvent être co-constructeurs des stratégies de communication les concernant, de la conception à la mise en œuvre.

- Les évolutions pédagogiques changent les rapports que nous avons avec les lieux physiques qui composent nos campus : les amphithéâtres, les salles de cours, les bibliothèques, etc. Nous entendons souvent parler du développement des tiers lieux ou des troisièmes places, parce qu'il reflète les transformations dans nos méthodes de travail et dans nos liens sociaux. L'importance du sujet et son impact sur la vie étudiante nécessitent de préciser ce qu'on entend, d'une part, par tiers lieux de travail et, d'autre part, par espaces hybrides. En ce qui nous concerne plus directement, il existe des tiers lieux de travail comme les restaurants et cafés, les bibliothèques, ou encore les transports en commun, ainsi que des tiers lieux d'innovation comme les *fablabs* et espaces de *coworking*. On notera plus particulièrement que la transformation des espaces verts en jardins tiers lieux répond à un besoin particulier propre à la région parisienne et s'intégrerait dans une politique de développement durable.
  Les espaces hybrides relèvent plus de la volonté de confondre des lieux physiques avec le virtuel et, donc, de fluidifier le passage d'un lieu à l'autre. Ceci nous permet d'imaginer la transformation de lieux comme les halls, les couloirs ou les parvis afin qu'ils garantissent la connectivité des communautés et qu'ils permettent aussi la création de nouvelles interactions qui dépassent les modèles existants.

- La réflexion sur la connectivité des lieux physiques nous amène à penser le *smart campus*, le campus intelligent. La notion de campus intelligent est multidisciplinaire, et au-delà des aspects purement informatiques, elle doit comprendre une réflexion sur le génie civil, la santé, les systèmes d'information, les réseaux de socialisation, l'écologie, la gouvernance et le management ainsi que la formation et la recherche. L'intérêt central d'une telle réflexion est celui de l'enrichissement des cycles (de vie) étudiants. Le campus intelligent devient ainsi un environnement en évolution permanente permettant d'accompagner les générations successives d'étudiants vers l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour qu'ils puissent s'épanouir comme acteurs de la société civile.
  Un campus doit offrir à sa communauté universitaire un lieu de vie ; un campus intelligent doit fluidifier le passage entre les différents moments que constitue cette vie partenariale : les temps de cours (l'acquisition de connaissances), les temps péri-universitaires (les activités socio-professionnelles, l'acquisition de compétences) et les temps extra-universitaires (les activités sociales, les loisirs). Par exemple, une conception intégrée des réseaux de socialisation et des réseaux sociaux doit faciliter le travail collaboratif en groupe et l'échange d'information mais aussi doit fournir des services personnalisés et évolutifs (ex. amélioration de l'accès aux ressources documentaires numériques, de la publication du planning des salles individualisé et réactualisé au quotidien, de la réactualisation des informations du Crous, etc.). Il s'agit non seulement de transmettre la bonne information à la bonne personne ou

[6] http://www.communication-web.net/2013/01/09/les-nouveaux-metiers-de-la-communication-12

groupe de personnes (par le biais des bons services ou des bonnes applications) mais également au bon endroit et au bon moment.

Un campus intelligent permet le suivi de l'état de santé du campus, des étudiants, des personnels, aussi bien que des infrastructures. Le campus intelligent doit pouvoir fournir des services de santé en tout temps et en tout lieu y compris à la partie de la communauté la plus active et la plus sportive.

Les enjeux de santé peuvent être articulés avec les enjeux environnementaux. Des éléments centraux sont : la création et la consommation intelligente d'énergie et, donc, la conception d'une gestion proactive écologique et d'une infrastructure énergétique intelligente au service d'un campus énergétiquement efficient. Le campus doit également tirer avantage de son environnement immédiat, notamment le climat local, pour réduire son empreinte CO2 tout en restant réceptif et réactif aux besoins de la communauté universitaire et des individus qui le composent.

En dernier lieu, on évoquera la nécessité d'intégrer une plateforme de gouvernance qui fournirait à tout moment un état des lieux puis, dans la logique du campus intelligent telle que nous l'avons définie jusqu'à présent, proposerait une analyse des données et des solutions d'optimisation. Ce système serait capable d'automatiser le *reporting* et aurait une capacité d'auto-configuration et d'auto-reconfiguration, par exemple sur la question du planning et de l'occupation des locaux, un véritable enjeu en Ile-de-France.

Nous nous permettons de souligner que toute réflexion sur les campus intelligents, que cela relève des lieux physiques ou de la circulation des populations, doit être articulée avec un travail sur le développement des services numériques qui sont à intégrer dans la carte étudiante.

- Œuvrer à la promotion sociale des étudiants, c'est garantir pour chaque étudiant une expérience équitable de l'enseignement supérieur. Nous souhaitons qu'une vigilance particulière soit portée à l'attention des étudiants en situation de handicap sur l'ensemble des actions décrites dans ce projet. Nous sommes fermement convaincus que penser la vie étudiante pour les étudiants en situation de handicap est vecteur d'amélioration des conditions de vie et d'études pour l'ensemble de la population étudiante.

  Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, la promotion sociale passe aussi par la création de nouveaux espaces comme les tiers lieux et les espaces hybrides qui permettent aux étudiants de gagner en expériences, favorisant l'employabilité. Nous devons également profiter du positionnement de l'Ile-de-France pour tisser des liens de plus en plus intimes avec le milieu socio-économique de notre région : si l'ouverture des campus doit être pensée pour faciliter l'investissement du territoire par les étudiants, elle doit également faciliter l'investissement des campus par les entreprises.

Mise en œuvre

Notre projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale représente un volet commun pour l'InterComUE/InterCrous. Il ne s'agit pas d'un projet à considérer regroupement par regroupement ou Crous par Crous. Ce document présente des actions communes qui concernent l'ensemble de la population étudiante sur le territoire francilien et qui, donc, ne peuvent être portées individuellement. Nous rappelons ici l'article L. 718-4 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche où il est indiqué que le projet doit

présenter « une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. » Chaque ComUE aura, donc, à décliner, si elle le souhaite, son propre projet, et il en va de même pour les établissements des ComUEs.

Nous avons tenu à ce que la notion de projet, le terme employé dans la loi, ne soit pas confondue avec celle d'un schéma directeur. En effet, si un schéma directeur « a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective », le terme projet traduit l'intention de mettre en œuvre des actions concrètes[7]. Les 18 mois d'investissement dans la production de ce document reflètent notre volonté d'identifier des actions qui concernent l'ensemble de la population étudiante francilienne et qui doivent, donc, être portées collectivement. Il nous a également semblé fondamental que les actions qui figurent dans notre projet commun soient adoptées unanimement par les membres du comité plénier InterComUE/InterCrous, ce qui a été le cas le 11 juillet 2016.

Ce projet se doit d'être réaliste. Nous avons fait un choix volontariste de limiter ce premier projet à 30 actions regroupées en 6 axes. Nous avons identifié d'autres actions qui seraient à réaliser dans un second temps et ceci explique le choix de contraindre ce projet à une durée de trois ans. D'autres projets doivent succéder à celui-ci et bénéficieront de la dynamique collective réunissant nos huit ComUEs et trois Crous, qui n'existait pas auparavant et que nous souhaitons maintenir.

Une fois ce projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale rendu à l'InterComUE/InterCrous par les huit présidents de ComUE du territoire Ile-de-France, la première tâche que nous aurons à faire sera d'établir un calendrier d'exécution qui démarrera en septembre 2016 et qui aboutira en août 2019. Nous aurons à mettre en place un comité de suivi qui veillera à la mise en œuvre et la prise en compte des propositions d'actions de notre projet. Nous aurons à intégrer également dans ce calendrier le temps nécessaire à la rédaction du projet 2019-2022.

L'InterComue/InterCrous est aujourd'hui un véritable laboratoire d'idées que cela soit en matière d'expertise, de pédagogie ou encore d'expérimentation. Cette collaboration nous permet de bénéficier d'une connaissance fine des enjeux et problématiques de la vie étudiante sur l'ensemble du territoire Ile-de-France. Au-delà de cette connaissance, nous profitons d'un savoir-faire rare qui, dans un premier temps, émane d'un état des lieux global et qui, aujourd'hui, aboutit à un *benchmarking* évolutif et permanent. L'InterComUE/InterCrous doit non seulement mettre en œuvre ce projet mais doit également jouer un rôle de conseil auprès des opérateurs publics, des collectivités territoriales et de tout autre acteur de la vie étudiante.

[7] *L'approche projet – Le schéma directeur*, Clarans Consulting, p.5 : http://www.clarans-consulting.com/publication/lapproche-projet-le-schema-directeur

AXE 1 : SANTE & PREVENTION

La qualité de vie des étudiants se mesure en partie avec les conditions de leur santé et de leur capacité à l'appréhender. S'ils conservent majoritairement une représentation positive de leur état de santé (plus de 63% des étudiants estiment leur état de santé satisfaisant ou très satisfaisant[8]), plus du tiers des étudiants (35%) ont renoncé pour autant à consulter un médecin au cours des 12 derniers mois[9]. Les étudiants les plus concernés sont les étudiants dont les revenus sont les plus faibles, les étudiants étrangers ou encore les étudiants décohabitants. Conscients des difficultés en matière de santé, les professionnels de la santé dans les universités réalisent un travail conséquent pour pallier les manques et les situations d'indépendance économique fragiles.

Renforcer et coordonner le rôle des acteurs de la santé des étudiants

Une stratégie plus collective et territoriale permettrait d'assoir une politique régionale en matière de santé des étudiants. Un diagnostic plus complet devrait être élaboré sur le territoire francilien pour connaître les disparités entre SUMPPS et SIUMPPS, le nombre de consultations réalisés, les actions de prévention menées, les dispositifs existants et la capacité d'accueil des services. Aujourd'hui, une évaluation des possibilités de mutualisation de services et dispositifs des SIUMPPS et SUMPPS en Ile-de-France semble ainsi nécessaire à partir des indicateurs suivants (qui entrainent la définition d'autres indicateurs plus fins) :

Action 1 : Elaborer un diagnostic « santé étudiante du territoire Ile-de-France

PNVE : Mesure 24 (doter les sites d'enseignement supérieur d'un plan local de promotion de la santé étudiante)

- Le tableau de bord devra notamment comprendre les indicateurs suivants :
    - Nombre d'étudiants
    - Nombre de praticiens
    - Nombre de consultations
    - Les budgets alloués par structure

- Nombre d'étudiants
- Nombre de praticiens
- Nombre de consultations
- Les budgets alloués par structure

La coordination des services et dispositifs des services de santé universitaires et des Crous semble indispensable. L'organisation d'une prise en charge coordonnée entre les différents acteurs de la santé des étudiants (assistants sociaux, médecine préventive, SIUMPPS, centres de santé municipaux, APHP, etc.) pour orienter le cas échéant les étudiants vers des services médicaux et psychiatriques adaptés à leurs besoins est un objectif à atteindre. A travers ce diagnostic, il faudra veiller à favoriser l'adéquation entre les services offerts et les besoins des étudiants.

---

[8] Enquête nationale des *Conditions de vie des étudiants 2013* de l'OVE : http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEDonnees_sante_CDV2013.pdf

[9] 4e enquête nationale sur la santé des étudiants de la LMDE.

Assurer l'accès et l'accompagnement vers les dispositifs de santé

La poursuite du développement des centres de santé universitaires semble incontournable. Cependant, la complexité du paysage francilien rend difficilement lisible les parcours de soins qui s'offrent à la population étudiante de notre territoire. Les dispositifs aujourd'hui en place sont largement méconnus par les étudiants. Ceci nous permet d'identifier deux problématiques que nous devons traiter :

- si un travail sur la communication s'avère primordial et permanent (les modes de communication des étudiants évoluent plus rapidement que les techniques de communication institutionnelle), il semble fondamental de proposer des parcours de prévention et de soins. Améliorer la santé des étudiants passe par une meilleure visibilité des services et équipements existants les centres de dépistages gratuits ou les établissements faisant le tiers payant). Les étudiants doivent pouvoir rapidement savoir où sont situées les structures de santé et identifier leurs spécificités propres (SIUMPPS, CSU, BAPU et centres de santé municipaux ou mutualistes). Cela peut passer par la mise en place de guichets d'informations à la fois physique sur les campus, et virtuel, via un portail et/une application mobile ;
- une connaissance plus fine des temps étudiants est vitale pour offrir des dispositifs de santé qui répondent à la réalité étudiante de notre territoire.

Action 2 : Assurer l'accès et l'accompagnement vers les dispositifs de santé

PNVE : Mesures 18 (inscrire les services de santé universitaire dans l'offre locale de soins), 19 (développer l'offre de soins à destination du public étudiant), 20 (rénover de manière continue la politique de prévention en direction des étudiants), 21 (développer la prévention par les Etudiants Relais Santé – ERS)

- Renforcer la communication sur l'ensemble des dispositifs existants aujourd'hui présentés de façon disparate et parcellaire
- Créer un portail numérique régional prévention et soins
- Etendre un dispositif du type RESUS sur l'ensemble du territoire

Il semble également primordial de développer les campagnes de prévention en intégrant les associations étudiantes et les étudiants. La prévention par les pairs est une des meilleures façons de toucher les étudiants. Pour cela nous pouvons nous appuyer sur les exemples du *Living Lab* de l'Université Paris Descartes. Par ailleurs, nous pouvons travailler avec les étudiants pour co-concevoir des supports numériques afin de faire passer des messages de prévention comme la diffusion de petites vidéos à l'ouverture des sites (Crous mobile, Université mobile, site des universités, sites des ComUEs, etc.).

Pour amorcer le travail sur l'ensemble de ces actions, nous préconisons d'expérimenter l'extension d'une version du dispositif RESUS[7] de l'Université Paris Est Créteil sur l'ensemble du territoire francilien.

Lutter contre le mal être étudiant

Les spécialistes s'accordent à dire que les jeunes seraient nombreux à souffrir de mal être. On estime qu'1 jeune sur 4 ou 5 serait en état transitoire de souffrance psychologique. Selon l'Observatoire

[7] http://www.u-pec.fr/etudiant/sante-resus/resus-cartographie-651188.kjsp?RH=1352300180205

nationale de la Vie étudiante, les difficultés d'ordre psychologique rencontrées varient selon les périodes de l'année universitaire : plus de la moitié des étudiants consultés lors de la dernière enquête nationale s'était sentie exposée à du stress, plus de la moitié épuisée et plus d'1 sur 5 se sentait en situation d'isolement[10].

Ces troubles de la santé mentale se traduisent de diverses façons : angoisses invalidantes, phobies, plaintes somatiques, dépression, tendances suicidaires, agressivité, troubles sexuels, troubles de l'humeur, troubles du comportement, troubles alimentaires, troubles du sommeil, addictions, toxicomanie, alcoolisme, épuisement, etc.

Les principales causes sont : l'isolement, la solitude, des traumatismes, une rupture sentimentale ou familiale, des violences subies, un deuil, des difficultés universitaires, la précarité, etc.

Détecter les étudiants en souffrance psychologique et développer leur prise en charge apparaît comme une priorité. Cela pourrait passer par le développement de permanences d'écoute psychologique (à proximité mais hors campus pour des questions de confidentialité) comme celle de la résidence universitaire Ménilmontant 2 tenue par un psychologue de l'association APASO.

Il pourrait être envisagé aussi de proposer des entretiens de soutien psychologique aux étudiants faisant une demande exceptionnelle d'aide sociale et sollicitant un rendez-vous avec les assistants sociaux.

[10] Enquête nationale *Conditions de vie des étudiants 2013* : http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEDonnees_sante_CDV2013.pdf

AXE 2 : ALIMENTATION

La restauration universitaire participe au travers de ses enjeux sociaux et de santé publique à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en assurant l'accès de tous à une offre de restauration à un tarif social ; elle contribue ainsi à la qualité de vie des étudiants mais aussi de la communauté universitaire (enseignants, personnels BIATSS, etc.) sur les campus franciliens.

Rédiger un schéma directeur « restauration » par site universitaire

Des schémas directeurs de restauration seront élaborés sur chaque site universitaire par le Crous et les établissements universitaires pour penser et définir à court et moyen termes une offre globale de restauration en cohérence avec les besoins des étudiants et des membres de la communauté universitaire. Dans le cadre de ces schémas, le calibrage des nouvelles structures de restauration se fera après une étude de marché et d'opportunité associant Crous, établissements et acteurs de la vie étudiante présents dans le périmètre concerné afin de déterminer la typologie adaptée au contexte local. Une grille d'analyse (public/offre existante/besoins/typologie recommandée, etc.) sera définie en concertation étroite avec les établissements afin d'identifier le plus précisément possible par zone de restauration les relations entre les publics et l'offre ou encore entre l'existant, les besoins et la typologie recommandée. Ce schéma permettra de voir, entre autres, les aménagements d'horaires et d'espaces à envisager sur chaque site.

Action 3 : Rédiger un schéma directeur « restauration » par site universitaire

PNVE : Mesure 15 (poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire)

- Des schémas directeurs de restauration seront élaborés sur l'ensemble des sites universitaires par les trois Crous et les regroupements

Penser une offre évolutive de restauration à travers le contenu des menus proposés et les usages des lieux de restauration

Nous avons à mieux nous informer sur les attentes des étudiants et mieux informer les étudiants sur les services de restauration qui leurs sont proposés. Pour cela nous pouvons mener des enquêtes quantitatives par ComUE ainsi que des consultations qualitatives par campus sur les habitudes alimentaires des étudiants. Ce travail peut être coordonné par le nouveau réseau des observatoires de vie de campus (*cf.* infra) et nous offrira des données importantes qui nous manquent aujourd'hui.

Afin de garantir des services de restauration toujours tournés vers l'avenir, les Crous travailleront à l'élaboration de dispositifs de suivi et d'évolution de l'offre qui encourage

Action 4 : Promouvoir une offre de restauration adaptée aux usages des étudiants, en termes d'habitudes alimentaires, de mobilité et de rythmes universitaires

PNVE : Mesure 15 (poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire)

- Mener une enquête par le nouveau réseau des observatoires de vie de campus sur les habitudes alimentaires des étudiants
- Diversifier l'offre permettant aux étudiants de disposer à toute heure d'un point de restauration adapté à leurs besoins : menu traditionnel, formules à la carte, brunch, *foodtrucks*, consommation sur place ou à emporter, etc.

l'interactivité étudiante avec, par exemple, des applications qui mesurent la fréquentation et la durée d'attente des lieux de restauration et de transports. Pour fluidifier l'accès au restaurant universitaire l'affichage, du temps d'attente pourra ainsi être expérimenté à l'entrée des restaurants universitaires fortement fréquentés.

Adapter les services aux usages réels des étudiants, en termes d'habitudes alimentaires, de mobilité et de rythmes universitaires, passe par une diversification de l'offre qui permet aux étudiants de disposer à toute heure d'un point de restauration adapté à leurs besoins : menu traditionnel, formules à la carte, brunch, *foodtrucks*, consommation sur place ou à emporter, etc.

Nous avons également à adapter les ouvertures des espaces de restauration au fonctionnement des établissements et des équipements universitaires (ex. les bibliothèques) et aux nouveaux rythmes des étudiants et des membres de la communauté universitaire. Les lieux de restauration doivent aussi s'adapter aux différents usages que peuvent en faire les étudiants et les membres de la communauté universitaire et devenir des espaces polyvalents et modulables.

L'organisation du temps universitaire (journalier, hebdomadaire, annuel) influe sur la qualité de vie des étudiants et sur leurs pratiques alimentaires ; dans le cadre d'un travail concerté entre les établissements et les Crous, une attention particulière sera portée sur la pause méridienne en prenant en compte ce temps dans l'organisation des rythmes universitaires.

Action 5 : Œuvrer ensemble pour instaurer une pause méridienne

PNVE : Mesure 25 (placer la question des temps et rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation)

- Chaque étudiant doit pouvoir bénéficier de 1h de pause entre 11h30 et 14h30
- La pause méridienne ne doit pas être réduite à une simple pause déjeuner mais doit favoriser la socialisation

Œuvrer ensemble pour instaurer une pause méridienne

La mise en place d'une pause méridienne doit être étudiée pour l'ensemble des universités et pour l'ensemble des étudiants. Les Crous proposent de travailler avec les ComUEs et leurs établissements en apportant leur expertise pour voir comment chaque étudiant peut bénéficier d'une heure de pause entre 11h30 et 14h30. Cette heure de pause garantirait notamment aux étudiants de pouvoir se restaurer.

La pause méridienne offre un atout remarquable, elle favorise la socialisation entre étudiants. Ceci peut être rendu possible par une meilleure gestion centralisée des salles et par un échelonnage de sortie des cours.

Penser une offre de restauration respectueuse de l'environnement

Aujourd'hui, il nous semble incontournable d'intégrer une dimension environnementale et de santé publique en promouvant une alimentation équilibrée dans une démarche de qualité alimentaire et anti-gaspillage. En lien avec les acteurs de la santé universitaire et les mutuelles étudiantes et en

Action 6 : Faire des cafétérias Crous des lieux de dépôt de paniers de denrées alimentaires

PNVE : Mesure 15 (poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire)

cohérence avec le Programme National Nutrition-Santé, des actions d'information et de prévention dans le domaine nutritionnel sont organisées sur les sites de restauration. D'autres actions et formules innovantes concourent à cet objectif de bien-être comme le recours aux circuits courts ou à l'agriculture biologique dans l'approvisionnement des restaurants ou encore l'ouverture de dépôts de paniers alimentaires dont la provenance est labellisée.

AXE 3 : CAMPUS PHYSIQUE, CAMPUS VIRTUEL

Rendre les locaux polyvalents

Dans un contexte où les surfaces libres sont rares, il convient de rationaliser l'occupation de tous les locaux en tenant compte des périodes d'activité obligatoire pour le service public (enseignement, recherche, restauration, etc.) et de rendre accessibles les locaux se prêtant à des usages polyvalents sur de nouvelles plages horaires.

Action 7 : Ouvrir les espaces de vie commune gérés par les Crous à un usage polyvalent pour développer les lieux de vie et la mutualisation des espaces entre les différents acteurs

PNVE : Mesure 14 (développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire)

- Rendre accessible les restaurants universitaires en dehors des temps de restauration
- Créer une cartographie des lieux, des espaces et des services sur l'ensemble du territoire

A titre d'illustration, les salles des restaurants universitaires servent souvent uniquement à se restaurer sur une plage horaire réduite d'environ 3 heures par jour. Nous devons les penser comme des lieux de vie à part entière aux usages multiples. Avec les nouveaux concepts et les espaces multiservices étudiants, les lieux de restauration universitaire peuvent devenir des espaces polyvalents, modulables ouverts à des activités culturelles, associatives ou au travail en groupe. Plusieurs expérimentations en cours (Mab'Lab, Seyrig, Draft, etc.) laissent augurer des perspectives intéressantes pour l'utilisation de ces espaces pour d'autres usages (travaux collaboratifs, détente, animation, etc.). Cette ouverture des espaces par nature polyvalents sera étudiée en concertation entre Crous et établissements afin de rendre accessibles les restaurants universitaires mais aussi les amphithéâtres et les autres lieux qui s'y prêtent sur des plages horaires étendues, plus variées et à moindre coût.

Une cartographie de ces espaces, précisant leur localisation, les activités possibles et les horaires d'ouverture pourra ainsi être mise à disposition de la communauté universitaire francilienne via des outils numériques dédiés. Cette cartographie pourra utilement servir lors de l'étude de projet de créations de surfaces nouvelles afin d'éviter les doublons et rationnaliser les investissements immobiliers.

Accompagner l'épanouissement des étudiants et des personnels et le développement de leurs pratiques artistiques à travers des espaces culturels dédiés

La créativité représente un véritable enjeu intellectuel et donc pédagogique. Comme le rappelle la convention cadre « Université, lieu de culture »[11], les Universités sont des lieux de pratiques, production et diffusion artistiques et culturelles. Les pratiques artistiques et culturelles font partie de la formation des étudiants, elles peuvent par exemple s'organiser sous la forme d'ateliers culturels. Ces derniers doivent se dérouler dans des lieux accessibles et adaptés, spacieux et équipés.

Faire de certains lieux universitaires des lieux dédiés aux pratiques artistiques, c'est rappeler les similitudes et les complémentarités entre deux démarches fruits de l'imagination et de l'ingéniosité

[11] http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid73014/signature-de-la-convention-cadre-universite-lieu-de-culture.html

humaine. Nous devons également favoriser la production artistique par la mise à disposition d'espaces de résidences pour les artistes en partenariat avec les « ateliers de création » (*fablabs*) et tiers lieux cités ci-dessus. Ces résidences peuvent notamment être organisées dans le cadre de collaborations avec la communauté universitaire (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, etc.).

Action 8 : Porter politiquement une stratégie de développement durable y compris dans un contexte hyper-urbanisé

- Nommer un responsable chargé de la politique de développement durable au niveau de chaque ComUE
- Sensibiliser au développement durable en mettant l'accent sur la communication

Porter politiquement une stratégie de développement durable

La problématique du foncier francilien ne doit pas nous empêcher de définir une stratégie de développement durable ni de penser l'éco-campus dans un contexte largement urbain et se saisir pleinement de la question du développement des infrastructures informatiques et de son impact environnemental. Si aujourd'hui de plus en plus d'établissements nomment un vice-président ou équivalent en charge du développement durable, avec la logique de site coordonnée au niveau des ComUE, il serait recevable que ces dernières se saisissent de la question du développement durable au titre de leurs établissements et de leurs campus. Outre le portage politique, les établissements peuvent saisir l'occasion pour nommer un ingénieur d'études spécialiste du développement durable.

Action 9 : Communiquer sur le développement durable comme action pédagogique

- Intégrer une rubrique « développement durable » dans chaque lettre d'information des ComUEs
- Mesurer la sensibilité et la connaissance du développement durable de toute la communauté universitaire par le biais de dispositifs du type Sulitest (*Sustainability Literacy Test*) : http://sulitest.org

Le développement durable doit également être conçu comme une démarche pédagogique. La sensibilisation passe par la communication. Sans tomber dans une approche perçue comme étant dogmatique, une première approche simple et légère serait d'intégrer une rubrique sur le développement durable dans les lettres d'information des ComUEs.

Adopter une stratégie numérique globale : Smart City, Smart Campus

La généralisation des usages du numérique modifie en profondeur les pratiques et les conditions de vie au sein des campus. Il est devenu essentiel d'accompagner ce changement en reconfigurant les lieux de vie en rupture avec les schémas traditionnels. Les nouvelles formes de sociabilité et de pédagogie générées par le numérique ont des conséquences directes sur les méthodes de travail et les usages des étudiants. Le travail en mode projet, les activités interactives sont autant de motivations pour se retrouver à plusieurs dans des espaces collaboratifs dont l'affectation n'est plus clairement identifiée. Le numérique permet de créer des espaces virtuels décorrélés du lieu physique dont la principale qualité attendue doit être la convivialité et la connectivité.

Une nouvelle catégorie d'espace est en train d'émerger afin de faciliter les échanges entre étudiants mais également entre étudiants et enseignants-chercheurs voire entre étudiants et tout autre citoyen. Ces tiers lieux sont avant tout des lieux d'échange polyvalents et prennent la forme de *learning-center*, *fablab*, *living lab*, et autres *design center*. Ces espaces ont vocation à se trouver au cœur des campus, et à être confortables et souples dans leur emploi. A la fois lieux de détente, de travail et de restauration, ils sont également des lieux d'ouverture et de porosité avec les milieux professionnels.

Nous pouvons mobiliser notre expertise collective afin de travailler à l'adaptation des locaux existants comme les bibliothèques et les restaurants universitaires pour en faire des espaces tiers-lieux modulables dédiés à la collaboration, à l'innovation ou à l'apprentissage, entièrement connectés et bénéficiant de plages d'ouvertures les plus larges possibles. Il est également possible de travailler à la connectivité et l'évolution d'espaces hybrides parfois déconsidérés comme les halls et les couloirs.

Au-delà des campus universitaires, nous souhaitons que l'InterComUE/InterCrous soit associé au développement du concept de *Smart City* porté par la Ville et qui ambitionne de se déployer à l'échelle de la métropole du Grand Paris en développant une gestion optimale des ressources grâce à une gestion efficiente de l'ensemble des données numériques et des réseaux. Un premier travail sur *Paris Smart City* et la fracture numérique devrait permettre d'étendre la couverture wifi de la Ville.

Action 10 : Développer des services associés à la carte étudiante

PNVE : Mesure 8 (généraliser les cartes d'étudiants multiservices)

- Fusionner Carte étudiante et Imagin'R
- Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation

Fusionner les cartes étudiantes et Imagin'R

Un groupe de travail sera proposé à la Région afin d'étudier la faisabilité d'une convergence entre carte de transports et carte étudiante.

Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation

Un recensement des outils de diffusion d'information (web, mobile, etc.) sera effectué afin d'en proposer une rationalisation.

Favoriser l'accès au réseau numérique

Au moment où le numérique investit la sphère de l'innovation pédagogique, il est essentiel de garantir à tous les étudiants un accès au réseau numérique et faire en sorte que le numérique soit un moyen de réduire les inégalités. Réussir à l'Université doit être un objectif pour tous les étudiants qui y entrent ; pour l'atteindre, ils doivent pouvoir y trouver les conditions matérielles facilitant leur apprentissage.

Toutes les résidences étudiantes doivent offrir une connexion aux réseaux universitaires. Les universités doivent pouvoir fournir à tout étudiant qui le demande les outils permettant l'accès aux aides pédagogiques numériques ou à l'espace numérique de travail (ENT) le cas échéant. Les logiciels

adaptés aux étudiants en situation de handicap doivent être systématiquement proposés afin de leur garantir l'accès aux ressources numériques.

Action 11 : Lutter contre les inégalités sociales face au numérique

- Etendre l'accès à un réseau wifi dans les espaces publics (Paris, Grand Paris, Région Ile-de-France)
- Cartographier l'utilisation des réseaux wifi sur les campus en mesurant :
    - le nombre d'utilisateurs actifs
    - le pourcentage d'utilisation de la bande passante
    - le nombre de points d'accès
    - le nombre d'incidents
    - le taux de disponibilité
- Garantir une connexion aux réseaux universitaires dans l'ensemble des résidences des Crous
- S'assurer de la fiabilité de la connexion à un réseau wifi sur l'ensemble des campus des établissements notamment au niveau des bibliothèques
- Favoriser l'accès à des bouquets de ressources numériques pour l'ensemble de la population étudiante de la Région

AXE 4 : LOGEMENT

Le plan 40 000 s'est donné pour objectif un temps de transport maximal de 30 minutes entre lieu d'études et lieu de vie. Cet objectif a été retranscrit lors de l'actualisation du schéma régional du logement étudiant en Ile-de-France. Il convient de s'assurer du respect et de la prise en compte de ce critère dans les attributions de logements universitaires mais également dans la programmation des nouveaux projets. Il conviendra par la suite de veiller à tendre vers une diminution de ce délai porte à porte. Pour répondre au mieux aux besoins des étudiants franciliens, il faut ainsi dépasser les frontières académiques pour adopter une stratégie d'attribution de logements par bassin universitaire.

Faciliter les procédures d'accès à un logement universitaire par la mise en place d'un guichet unique du logement étudiant

Action 12 : Améliorer l'accès et le maintien aux logements étudiants en adoptant une stratégie par bassin universitaire

PNVE : Mesure 14 (développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire)

- Faciliter les procédures d'accès à un logement universitaire par le développement d'un accès unique à l'offre pour les étudiants
- Développer les partenariats entre les collectivités, les établissements, les bailleurs et les Crous pour faciliter l'accès au logement

En s'appuyant sur les travaux réalisés par le Cnous sur le nouveau portail etudiant.gouv.fr et en reprenant les mesures du PNVE qui invitent à simplifier les démarches de demande de logements étudiants, les acteurs du logement universitaire sont invités à travailler au développement d'un accès unifié de l'offre de logement pour les étudiants. La plateforme Lokaviz qui recense les offres de logement labellisées chez des particuliers a vocation à être renforcée.

Une attention particulière sera portée aux dispositions législatives, actuelles ou futures, tendant à uniformiser la prise en compte et le traitement des demandes de logement par les bailleurs proposant des logements étudiants à caractère social et les gestionnaires.

Développer les partenariats entre les collectivités, les établissements, les bailleurs et les Crous pour faciliter l'accès au logement

Le développement du logement universitaire nécessite un partenariat fort entre l'Etat, les Villes, la Région Ile-de-France, les bailleurs sociaux et les Crous. L'Etat et la Région seront sollicités sur les suites données à la convention cadre pour le développement de l'offre de logement étudiant. Il sera demandé que les éléments de diagnostic et les préconisations issus des travaux d'actualisation du schéma régional du logement étudiant fassent l'objet d'une communication conjointe aux Maires des villes des territoires jugés prioritaires. Nous devons travailler ensemble, en partenariat avec les bailleurs, à l'élaboration d'une programmation-type innovante pour le logement étudiant.

Veiller à l'actualisation du référentiel de la résidence universitaire moderne

L'InterComUE/InterCrous réactualisera le référentiel pour une résidence universitaire moderne, en tenant compte des éléments qualitatifs ci-dessous et des spécificités de notre territoire, et le proposera au Cnous. Nous nous assurerons que les étudiants seront associés à cette réflexion, en les

faisant participer à des groupes de travail, à des consultations et à des enquêtes.

Pour éviter les phénomènes de grands ensembles, la taille des bâtiments ne devrait pas dépasser en termes de capacité 80 à 140 places à Paris intramuros et 200 places dans les autres départements franciliens.

Action 13 : Actualiser le référentiel francilien pour une résidence universitaire moderne

PNVE : Mesure 14 (développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire)

- Associer les étudiants à la réflexion sur le référentiel de la résidence universitaire moderne
- Limiter la taille des bâtiments universitaires
- Respecter l'environnement à travers l'utilisation des matériaux pour les nouvelles résidences

Une attention particulière continuera d'être portée à l'architecture et aux matériaux utilisés dans le respect de l'environnement. Les écoles d'architecture de la Région Île-de-France seront davantage sollicitées afin de participer aux projets d'offre nouvelle en lien avec les maîtres d'ouvrages.

Développer la vie collective et sociale dans les résidences

La valeur ajoutée du logement universitaire réside dans sa dimension sociale. Une résidence universitaire n'est pas une résidence comme les autres. La communauté de l'enseignement supérieur francilien défend l'ambition d'un habitat créateur de lien social et inclusif, un lieu de vie qui contribue à l'épanouissement des étudiants et contribue ainsi à leur réussite académique et à leur intégration dans la vie de la cité.

Le passage de la chambre de « Cité U » avec cuisines collectives et salles d'eau sur le palier au studio individuel a augmenté l'individualisation des étudiants. Les anciennes « Cités U » provoquaient nécessairement la rencontre des résidents. Le nouveau logement étudiant tout confort avec kitchenette et salle de bain est une avancée pour la qualité de vie mais ne permet plus de connaître ses voisins de chambre.

Le développement quantitatif des logements étudiants s'accompagne d'une réflexion sur le bien-être des étudiants en résidence. La remise au goût du jour des espaces collectifs et de convivialité viendra utilement accompagner les nécessaires interactions entre étudiants logés. Par l'hébergement de nombreux étudiants étrangers, les résidences universitaires ont aussi une dimension internationale. Une attention particulière est ainsi portée à leur accueil. L'ensemble des préconisations de ce projet tient compte aussi pour les étudiants en mobilité.

Pour contribuer à faire des résidences universitaires des lieux d'échanges et de socialisation, l'ouverture d'espaces de vie collective dans les résidences sera renforcée : cuisines, salle à manger, salons, espaces de convivialité, etc. sera renforcée. Ces lieux de vie en résidence seront équipés et aménagés pour les rendre polyvalents et modulables afin de permettre aux étudiants de se les approprier pour leur permettre de s'y retrouver, s'y détendre ou encore y travailler, seuls ou en groupe.

Mettre en place un dispositif de « tuteurs »

Accueillir de jeunes étudiants, parfois en première année d'études supérieures, et des décohabitants nécessite un accompagnement spécifique. Les jeunes peuvent rencontrer des difficultés d'intégration auxquelles le conseil de résidence ne peut répondre seul. Le tuteur est un étudiant

Action 14 : Promouvoir la socialisation via l'habitat

PNVE : Mesure 14 (développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire)

- Généraliser le système de tuteurs étudiants des résidences Crous
- Etendre les dispositifs de colocation
- Associer les étudiants à la gestion des espaces collectifs
- Consulter les étudiants sur les usages

vivant dans la résidence depuis plus d'un an et en situation de réussite dans ses études (niveau licence 3 ou Master). Il intervient en soirée et les week-ends, ce qui n'interfère pas avec ses cours. Le tuteur doit rencontrer régulièrement tous les nouveaux étudiants d'une résidence mais aussi ceux qui le souhaitent lors d'entretien individuel ou d'activités collectives. La mise en place du système de tuteur permet de briser l'anonymat qui, s'il convient très bien à certains étudiants, peut être facteur d'isolement pour d'autres. Tels des « grands-frères » et « grandes-sœurs », ces étudiants tuteurs contribuent avec les responsables des résidences à la bonne vie en communauté. Un bilan des dispositifs déjà expérimentés sera réalisé afin de les adapter efficacement au contexte francilien.

Développer la colocation

Sur les sites où l'unité géographique et/ou les temps de déplacement entre lieu d'étude et lieu de résidence le permettent, des analyses seront menées sur la relation entre cursus et projet pédagogique et conditions de vie. A cette fin, le réseau des observatoires de vie de campus (*cf.* infra) pourra être mobilisé. Ainsi, une offre de colocation en adéquation avec ces projets pourra être développée et proposée. Ces analyses pourront s'appuyer sur les expériences déjà menées dans d'autres grandes agglomérations françaises. Par exemple, nous pouvons nous appuyer sur ces analyses pour encourager les logements intergénérationnels en créant un cadre contractuel pertinent et en créant une rubrique dédiée sur la plateforme LoKAVIZ.

AXE 5 : CIRCULATION

Fluidifier et faciliter les circulations entre les campus et les lieux de vie étudiants

Les établissements de la Région sont disséminés sur l'ensemble du territoire, de Créteil à Evry, de Saclay à Villetaneuse, de Marne la Vallée à la Porte de Clignancourt, de Condorcet à Cergy en passant par Nanterre et Saint-Denis. A l'heure de l'émergence de la métropole du Grand Paris et du développement de nouvelles lignes de transports, il faut relever le défi de l'inscription des campus dans le développement territorial de l'Ile-de-France.

Action 15 : Inscrire les campus dans le développement du réseau Ile-de-France des transports communs

- Les ComUEs proposeront des contributions aux réflexions autour de la ligne de RER et des futures lignes 15 et 16 du Grand Paris Express qui relieront le plateau de Saclay à Villetaneuse, la CiuP, Antony ou encore l'UPEC à Nanterre et Saint-Denis et au futur campus Condorcet

Développer les circulations et aménager l'espace urbain

Améliorer la vie étudiante passe par l'aménagement de l'espace public, le développement des circulations et des transports. Un espace urbain se doit d'être accueillant, ergonomique et intelligent, en proposant un mobilier urbain adapté, des abris, des tables fixes, des chaises, de l'éclairage adapté, des services, l'internet haut débit sans fil, qui permettent l'appropriation de l'espace pour la lecture, la détente, le travail, seul ou à plusieurs.

Les ComUES pourront proposer des contributions aux réflexions autour de la ligne de RER B et des futures lignes du Grand Paris Express qui relieront Nanterre à Versailles, Saint-Quentin en Yvelines, Saclay, Orsay et Créteil.

Accompagner le Plan vélo 2014-2020

Nous devons veiller à ce que les campus soient accessibles par des pistes cyclables et reliés entre eux par des liaisons douces. Comme cela était préconisé par le projet Grand Quartier Latin, une liaison douce pourrait être aménagée le long de la Seine pour relier le campus Jussieu et le campus Paris Rive Gauche en passant par le MNHN, la Pitié Salpêtrière et la BNF. Une autre liaison pourrait aussi relier Sciences Po, l'école de Médecine, le Couvent des Cordeliers, la Sorbonne, le Panthéon à la BNF en passant par Jussieu et l'IMA.

Action 16 : Développer les liaisons douces

- Etablir une cartographie des sites universitaires et associés non accessibles par pistes cyclables
- Accompagner les collectivités territoriales dans la création de parkings sécurisés à vélos activés par la carte étudiante et installés à proximité des campus et dans la ville

Nous devons aussi apporter notre expertise aux collectivités territoriales pour les accompagner dans la création de parkings sécurisés à vélos à proximité des campus et dans la ville. Ces parkings à vélos seraient activés par la carte étudiante. Cette expertise peut aussi servir les universités et les résidences universitaires à la création de locaux à vélos sur leurs campus. Pour développer l'utilisation du vélo nous pouvons également imaginer la mise à disposition de kits de réparations dans les résidences

universitaires ainsi que des mesures incitatives pour les personnes « vertueuses » qui utilisent le vélo.

Renforcer la visibilité des campus franciliens pour affirmer le caractère universitaire de la Région Ile-de-France

La dimension universitaire de la Région demeure peu visible pour le grand public, les franciliens et la communauté universitaire elle-même. Il apparaît nécessaire de renforcer la visibilité des lieux et espaces universitaires.

Action 17 : Adopter un label territorial et une signalétique urbaine

- Engager, notamment avec la Mairie de Paris, un travail autour d'une signalétique numérique des établissements et équipements

Comme cela est fait à New-York avec le label « NYU » pour New York University reconnaissable partout dans la ville, il est proposé d'adopter un label territorial qui serait présent sur tous les sites à caractère universitaire de la Région : établissements, universités, résidences, restaurants, bibliothèques universitaires, etc. Ce label symboliserait le dynamisme de l'enseignement supérieur en Ile-de-France et contribuerait à inscrire la vie étudiante dans les territoires. Il s'agirait d'un label de reconnaissance et de confiance, comparable à une signature unique qui se décline dans l'espace public.

Ouvrir les campus sur les territoires

Les campus universitaires ont été longtemps perçus comme des lieux fermés coupés de la ville et de la région**.** Il s'agit dorénavant d'ouvrir les établissements à l'environnement socio-économique de leur territoire et à l'international. A nous de réinventer les rapports entre l'espace public et la vie de campus, de renouer le lien entre la cité et l'université, de faire dialoguer et se rencontrer les acteurs de la vie universitaire et des territoires et d'ouvrir les équipements aux habitants des quartiers et permettre les circulations au sein des campus. Nous devons également travailler ensemble pour renforcer et diversifier les représentations du monde socioéconomiques et de la société civile dans les instances de gouvernance universitaires et encourager la participation des étudiants aux initiatives municipales. Nous avons à valoriser les actions des collectivités territoriales de l'Ile de France en faveur des étudiants.

Action 18 : Ouvrir les équipements aux habitants des quartiers et permettre les circulations au sein des campus

- Ouvrir au quartier les équipements du type salle de cinéma ou salle de spectacle qui existent sur certains campus

Des propositions seront faites pour mieux intégrer les moments d'ouverture au public des campus à l'agenda culturel et scientifique francilien. Des évènements d'ouverture des campus aux habitants des quartiers et aux jeunes scolarisés tels que Quartier Libre à L'Université ont vocation à être développés pour susciter des rencontres entre les habitants et les acteurs de l'Université et contribuer à intégrer le campus dans la cité.

AXE 6 : VIE QUOTIDIENNE

Une fois que l'étudiant en bonne santé est logé et nourri dans les meilleures conditions et qu'il peut accéder facilement à ses lieux d'études, son épanouissement passe aussi par les activités péri et extra universitaires. Cet axe, que nous désignons par l'expression « vie quotidienne », renvoie aussi bien aux activités culturelles et sportives qu'aux engagements citoyens et solidaires des étudiants.

Etablir un diagnostic sur la vie de campus et l'expérience étudiante dans les établissements franciliens

Les établissements d'enseignement supérieur et les Crous ne disposent pas aujourd'hui de données consolidées sur la vie de campus en générale et l'expérience étudiante en particulier, préalable nécessaire à la définition d'actions ciblées en vue d'objectifs déterminés. Pour combler ce déficit en données fiables et exploitables, nous pouvons créer des observatoires de la vie de campus (OVC) au sein de chaque ComUE, s'appuyant sur les OVE des établissements, et créer un réseau francilien des OVC. Ces OVC proposeraient des enquêtes quantitatives et qualitatives (consultations étudiantes) sur les différentes activités étudiantes hors formation (sportives, culturelles, associatives, solidaires), sur les temps étudiants, sur la reconnaissance de l'engagement, sur la pratique du service civique, etc. Le réseau des OVC constituerait un lieu d'échange de bonnes pratiques et pourrait aussi permettre de consolider les données au niveau régional. Ce travail pourra se réaliser avec le soutien de l'APUR et de l'IAU et en concertation avec l'Observatoire national de la Vie étudiante et les observatoires de la vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur qui en sont dotés.

Action 19 : Créer un OVC pour chaque regroupement et les mettre en réseau

PNVE : Mesure 30 (développer de nouveaux cadres de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante)

- Mettre en place des consultations qualitatives et des enquêtes quantitatives

S'engager dans une réflexion sur les temps étudiants en Région Ile-de-France

Action 20 : Faire des diagnostics sur l'expérience étudiante

- Mener des enquêtes qualitatives et quantitatives sur :
    - Les activités péri et extra universitaires des étudiants :
        - Culture
        - Sport
        - Engagement associatif
    - Les temps étudiants
    - Les usages, les formes de restauration, les attentes de tous les publics, sur la sur la pause méridienne
    - Les habitudes alimentaires

Les temps étudiants sont multiples et s'articulent de façon matricielle : le temps de restauration, le temps de repos, le temps de bibliothèque, le temps de rencontre avec les différents services, le temps d'activités culturelles, le temps d'activités sportives, le temps de vie associative, le temps d'une activité rémunérée. Nous devons produire des outils internes (pause méridienne, demi-journée banalisée, etc.) pour essayer de garantir le respect de ces temps.

Au-delà du temps disponible pour les différentes activités étudiantes hors cursus, qui est à développer et à organiser, il est indispensable de reconnaître pleinement la dimension éducative des activités hors cursus des étudiants.

Accompagner le développement des activités sportives, culturelles et associatives

Les activités de vie de campus d'un étudiant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur font partie de son expérience globale d'étudiant et doivent dès lors être mieux prises en compte et organisées afin d'en faire des dimensions pleines et entières du parcours étudiant. Un étudiant complet est celui qui, outre l'obtention de son diplôme, développe ses capacités, qu'elles soient sportives, culturelles ou associatives.

Les établissements d'enseignement supérieur et les Crous franciliens s'engageront pour accompagner le développement de ces activités, permettant autant une meilleure insertion professionnelle (par l'acquisition de compétences spécifiques) qu'une plus grande émancipation personnelle. Un des moyens d'y parvenir est de s'efforcer de réfléchir les emplois du temps étudiants en intégrant également cette dimension.

Action 21 : Favoriser les emplois sur les campus universitaires et dans les Crous plus compatibles avec les rythmes universitaires

PNVE : Mesure 12 (mieux informer les étudiants-salariés sur leurs droits et la compatibilité entre travail salarié et réussite des études)

Action 22 : Proposer pour tous les étudiants une valorisation de leurs activités sportives, culturelles ou associatives

PNVE : Mesures 31 (valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant et la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles) et 32 (faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent)

Proposer une valorisation des activités sportives, culturelles ou associatives

La reconnaissance institutionnelle d'une activité étudiante structurée, qu'elle soit sportive, culturelle ou associative, peut se faire sous forme d'UE, sous forme de bonus/supplément, ou encore sous une autre forme qu'il nous appartient d'inventer. Nous pouvons solliciter les étudiants et personnels enseignants à participer à une sensibilisation active et un échange de bonnes pratiques sur ces questions au sein des établissements et entre les établissements franciliens. Ce travail pourrait se faire en lien avec les associations du type AFEV, ANIMAFAC ou Zup de Co.

Faire des établissements des promoteurs de la culture, du sport et de l'engagement étudiant

Lieux par excellence de la formation et la recherche, les établissements d'enseignement

Action 23 : Proposer une plateforme numérique francilienne permettant d'avoir une visibilité commune des activités culturelles, sportives et associatives ayant lieu dans les universités et écoles, et faisant connaître les différents équipements culturels et sportifs du territoire avec mention des tarifs étudiants

supérieur, en lien avec les Crous, doivent aussi être identifiés comme des espaces où se joue l'accroissement de la place du sport, de la culture et de l'engagement solidaire dans la société, non seulement auprès des membres de la communauté universitaire, qui sont en eux-mêmes de formidables relais auprès de la population dans son ensemble, que des habitants du territoire, pour lesquels les universités et écoles doivent apparaître de plus en plus comme ouverts sur l'extérieur notamment à l'occasion de manifestations sportives et culturelles ou d'actions de solidarité des étudiants hors les murs.

Action 24 : Travailler en commun pour mieux assurer l'accueil des jeunes en service civique

PNVE : Mesure 33 (développer le service civique dans l'enseignement supérieur)

- Mutualiser les formations civiques et citoyennes
- Elaborer des fiches de missions communes
- Echanger sur les modalités concrètes d'accueil selon les profils

Le service civique est un levier important pour développer le sens de l'engagement au bénéfice de l'intérêt général : il s'agit de favoriser son exercice au sein des différents établissements et Crous franciliens. Pour réaliser cette action, il s'agirait de se rapprocher de l'Agence du service civique et de l'Institut de l'Engagement.

Parce que les activités hors cursus au sein des universités et écoles de l'enseignement supérieur méritent d'être davantage valorisées et mieux conçues comme des éléments à part entière de la vie d'étudiant, la promotion de manifestations communes aux établissements et aux Crous sur ces thématiques paraît indispensable. Ces manifestations s'appuieraient sur les réseaux des services sportifs, des services culturels et des maisons de l'étudiant, en lien avec les collectivités territoriales.

Action 25 : Favoriser des moments de rencontre transversaux culturels, sportifs et solidaires au sein des ComUEs et entre les ComUEs

- Organiser des évènements IntraComUE et InterComUEs
- Organiser des manifestations entre les campus des regroupements et les différentes structures accueillant les habitants du quartier

Faciliter la réussite de tous en tenant compte des spécificités de certains étudiants

Action 26 : Créer des réseaux « handicap » pour chacune des 8 ComUEs du territoire

PNVE : Mesure 16 (améliorer l'intégration et la réussite des étudiants handicapés)

Il nous revient de permettre à tout étudiant, quelque soit sa situation, non seulement de suivre sa formation mais également de développer ses compétences hors cursus universitaires, qu'elles soient acquises au sein d'une activité professionnelle ou au sein d'activités culturelles, sportives ou associatives. L'expérience étudiante doit être valorisée et reconnue sur tout le territoire francilien. Cela peut nécessiter de tenir compte des spécificités de certains étudiants (étudiant international, étudiant en situation de handicap, étudiant salarié ou étudiant bénévole dans une association).

Les étudiants en situation de handicap

Action 27 : Améliorer l'accueil des étudiants internationaux par la mise en place dans chaque ComUE d'un guichet unique de l'étudiant étranger

PNVE : Mesure 4 (conforter le développement des guichets uniques d'accueil pour simplifier les démarches des étudiants étrangers)

Nous tenons à insister sur l'importance de poursuivre et développer l'engagement en matière d'accueil et de suivi des étudiants en situation de handicap. Nous insistons également sur la nécessité de développer des passerelles et des pratiques communes entre établissements et entre le scolaire et le supérieur. Pour cette raison, il nous semble important de formaliser la constitution de réseaux d'experts et de professionnels du domaine sur les huit ComUEs de notre territoire.

Action 28 : Créer un parrainage entre les étudiants pour permettre une intégration plus facile (ex. le BuddySystem du *Erasmus Student Network*)

Les étudiants internationaux

Une attention particulière doit être portée également sur les étudiants internationaux, souvent particulièrement isolés. L'Ile-de-France accueille de très nombreux étudiants internationaux : c'est un élément de l'attractivité de notre territoire comme de nos établissements. Pourtant, la qualité de leur accueil et de leur intégration dans nos universités et écoles n'est pas toujours à la hauteur. Ce travail visant à améliorer l'accueil des étudiants internationaux doit être mené avec les préfectures, Campus France, les Crous, le réseau Access et les collectivités.

Les statuts étudiants

Action 29 : Proposer un cadrage francilien de l'étudiant à statut spécifique

PNVE : Mesures 11 (ouvrir des droits nouveaux aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail sur la réussite des études), 13 (valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés), 32 (faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent)

- Une attention particulière sera portée sur les statuts suivants :
  - Etudiant salarié
  - Etudiant jeune parent
  - Etudiant responsable associatif
  - Etudiant élu étudiant
  - Etudiant artiste

Aujourd'hui, de nombreux étudiants ont un travail salarié à côté de leurs études. C'est une réalité qui doit être prise en compte et accompagnée au mieux pour permettre la réussite de tous. D'autres situations particulières sont à prendre en compte (étudiants sportifs de haut niveau, étudiants artistes) afin que les étudiants concernés ne soient pas pénalisés dans leur scolarité. S'inspirant du statut de l'étudiant entrepreneur, déjà cadré nationalement, et du statut de responsable associatif, de l'élu étudiant et de l'étudiant salarié, déjà prévus dans le Plan National de la Vie Etudiante, il s'agirait de définir les modalités internes, au sein des différents établissements et en prenant en compte la singularité des formations, permettant d'assurer pour les étudiants une bonne conciliation de leurs différentes vies.

Action 30 : Favoriser la démocratie universitaire

PNVE : Mesures 8 (généraliser les cartes d'étudiants multiservices) et 30 (développer de nouveaux cadres de de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante)

- Valoriser l'engagement des élus par le biais de communications des universités
- Augmenter la participation des étudiants aux élections en développant une culture de la consultation, en déployant de nouveaux outils de communication ainsi que des nouveaux dispositifs d'incitations au vote, etc.

Un travail d'état des lieux et d'échange de bonnes pratiques entre les établissements de l'enseignement supérieur franciliens et avec les organisations représentatives et élus étudiants serait utile pour définir ces statuts et aménagements, et permettre aux étudiants de changer d'établissements en continuant à bénéficier de la prise en compte de leur spécificité.

Annexe 1 – Composition du comité plénier

Etablissement	Représentant(s)	Fonction
HESAM	Hugues BRUNET	Délégué général
	Vincent LOISEAU	Chef de service Vie étudiante (jusqu'au 31/08/2015)
	Laure AUTHEVILLE	Chef de service Vie étudiante
Paris Est	Caroline BESSAULT	Chargée de mission auprès de la Présidence
Paris Saclay	Hervé LE RICHE	Chef de projet
Paris Sciences et Lettres	Jean-Brice ROLLAND	Directeur de cabinet
	Marion TEYSSIER	Chargée de mission
Paris Seine	Chloé HIPEAU-DISKO	Responsable communication et Institut de la Création
	Moumen DARCHERIF	Vice-Président en charge de la vie étudiante
Paris Lumières	Baptiste BONDU	Directeur de cabinet (Paris Ouest)
	Cyril GISPERT	Chargé de mission Vie étudiante (Paris 8)
Sorbonne Universités	Denis LABOURET	Directeur Vie de Campus (jusqu'au 31/08/2015)
	Magali DULAU	Directrice Vie de Campus
Université Sorbonne Paris Cité	Raphael COSTAMBEYS-KEMPCZYNSKI	Directeur délégué à la vie de campus et à l'expérience étudiante
	Raphaëlle LIROU	Chargée de mission Vie universitaire et de campus
Crous de Créteil	Alexandre AUMIS	Directeur
Crous de Paris	Denis LAMBERT	Directeur
	Christiane HERDER	Responsable de la vie étudiante
	Constance BLANCHARD	Chargée de mission
Crous de Versailles	Serge PIERRON	Directeur
	Thierry COHEN	Chargé de mission développement des politiques d'animation des sites

Annexe 2 – Liste des institutions auditionnées

Institution	Représentant(s)	Fonction
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	Thibault LECOURT	Développeur sur les questions de RSU en Ile-de-France
	Claire LLOBET	Déléguée territoriale de l'AFEV Paris
ANIMAFAC	Coline VANNEROY	Déléguée générale
	Claire THOURY	Chargée d'études
Réseau français des Etudiants Français pour le Développement Durable (REFEED)	Astrid BARTHELEMY	Déléguée générale
	Edouard PENIDE	Responsable Campus
Groupement national des directeurs de SUAPS	Olivier THENAISY	Président
	Jean-François FROUSTEY	Membre du Bureau national
Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)	Clara MERIGOT	Elue au CA du Crous de Paris
Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)	Zoé CHALOIN	Elue au CA du Crous de Paris
	Loris GAUDIN	Elu au CA du Cnous
Fédération nationale des étudiants en sciences exactes, naturelles et techniques (FNEB)	Solène BYL	Elue au CA du Crous de Paris
Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH)	Marc SPRUNCK	Responsable Vie étudiante et Insertion professionnelle
A+U+C (Art Université Culture)	Pierre BAZANTAY	Co-Président

Institution	Représentant(s)	Fonction
Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)	Dominique MONCHABLON	Psychiatre, Chef de service des Relais Etudiants Lycéens et de Fil Harmonie (FSEF), Coordinatrice du pôle psychologique du service interuniversitaire de Paris (SIUMPPS)
	Marina MAGNAN	Responsable de la communication
La Mutuelle des Etudiants (LMDE)	Julien MILLION	Administrateur
	Julien FAURE	Directeur Santé et Prévention
Université numérique Paris Ile-de-France (UNPIDF)	Thierry BEDOUIN	Directeur
	John AUGERI	Directeur de programme
Campus France	Thierry VALENTIN	Directeur général adjoint
	Karine MOUCHELIN	Directrice générale adjointe de la DAVE
Cité internationale universitaire de Paris	Beverley MARGARIA	Directrice de l'accueil des publics en mobilité
Quartier universitaire international du Grand Paris	Zineb AMRANE	Directrice de projet
	François RIO	Consultant
Association des directeurs de bibliothèques universitaires	Christophe PERALES	Président
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Michèle PARADE	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

Annexe 3 – Les établissements de la Région Ile-de-France

Les universités

Université Panthéon-Sorbonne Paris I
Université Panthéon-Assas Paris II
Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III
Université Paris-Sorbonne Paris IV
Université Paris Descartes Paris V
Université Pierre et Marie Curie Paris VI
Université Paris Diderot-Paris 7 Paris VII
Université Paris Dauphine Paris IX
Université de Paris-Est-Marne-la-Vallée
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Université Paris Val de Marne : Paris XII
Université Paris-Nord : Paris XIII
Université de Cergy Pontoise
Université d'Évry-Val d'Essonne
Université de Nanterre : Paris X
Université Paris Sud : Paris XI
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Les grands établissements

Collège de France
Conservatoire National des Arts et Métiers
CentraleSupélec
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Ecole Nationale des Chartes
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
Ecole Pratique des Hautes Etudes
Institut d'Etudes Politiques de Paris
Institut de Physique du Globe de Paris
Institut National des Langues et Civilisations Orientales
Observatoire de Paris
Muséum National d'Histoire Naturelle
Palais de la Découverte
Institut National de l'Histoire de l'Art

Les écoles normales supérieures

ENS de la rue d'Ulm
ENS Cachan
ENS Lettres et sciences humaines
Institut supérieur de mécanique de Paris

Les établissements publics d'enseignement supérieur, autres que les EPCSCP, sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ecole nationale supérieure de chimie de Paris
Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
Ecole nationale supérieure Louis-Lumière
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

Les établissements publics d'enseignement supérieur qui ne sont pas sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
Ecole Polytechnique
École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE ParisTech)
École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech)
École des hautes études commerciales de Paris (HEC Paris)
Institut Mines Télécom
Institut d'optique théorique et appliquée (IOGS)

Annexe 4 – Cartographies de la Vie étudiante : une première réalisation

Planche 1

POLARITES DE VIE ETUDIANTE ET OFFRE DE RESIDENCES ETUDIANTES

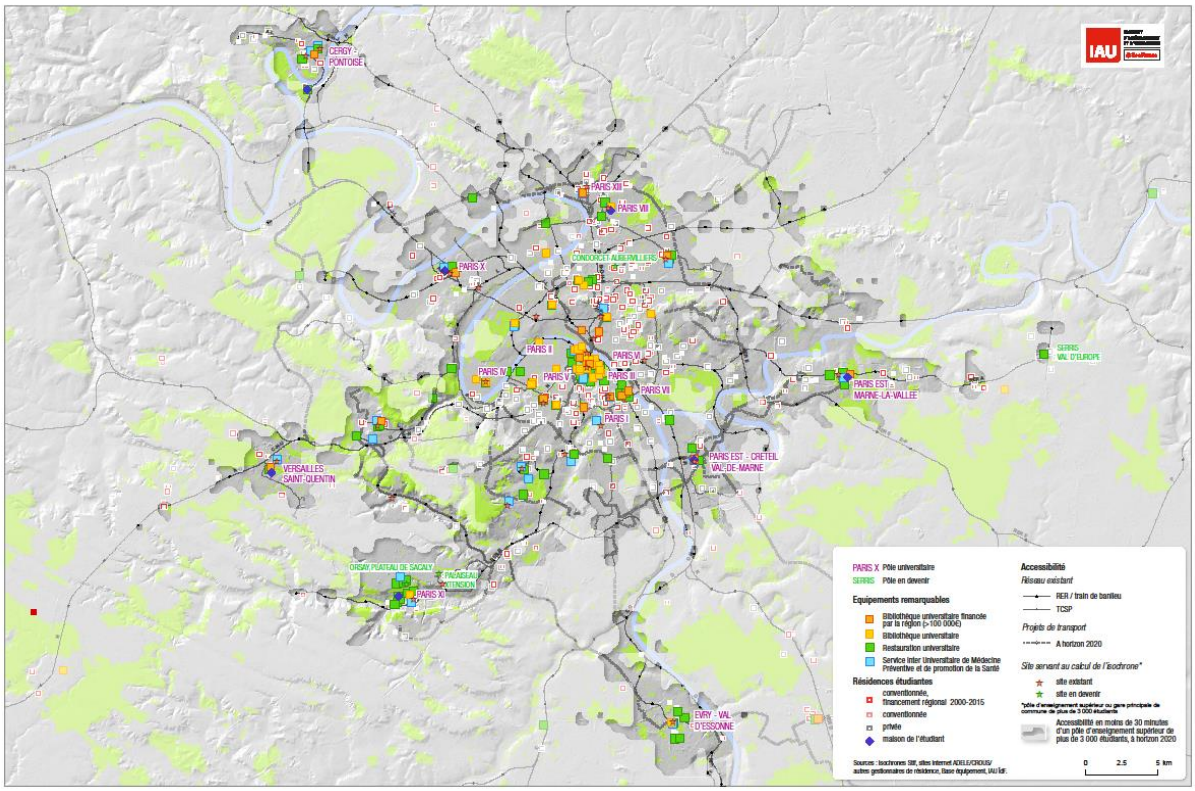

Planche 2

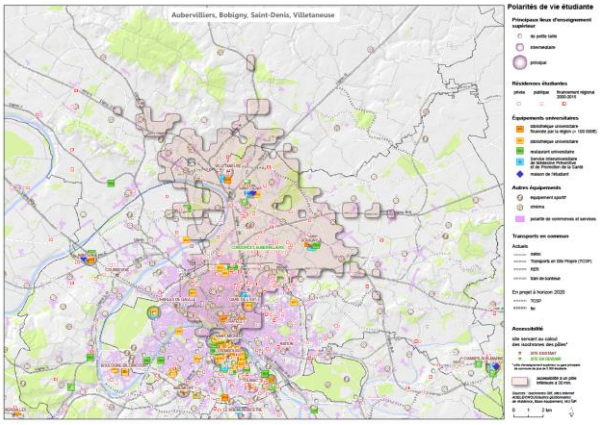

Planche 3

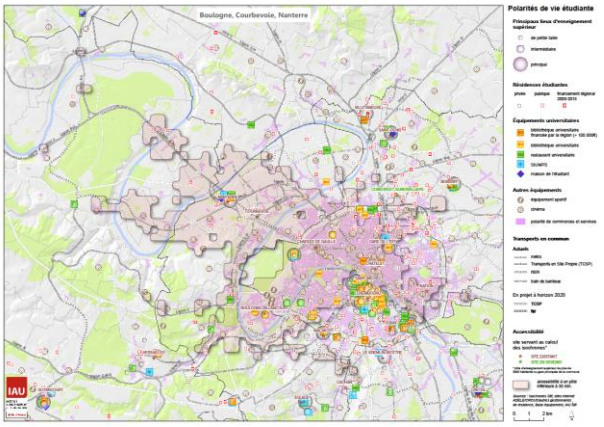

Planche 4

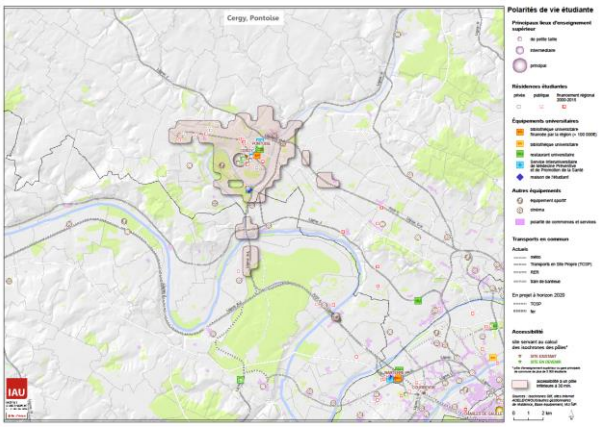

Planche 5

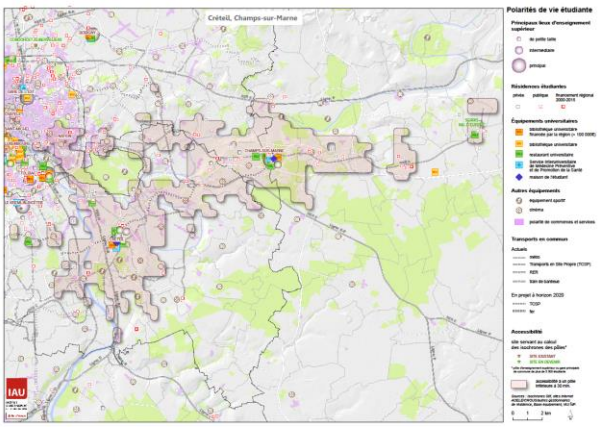

Planche 6

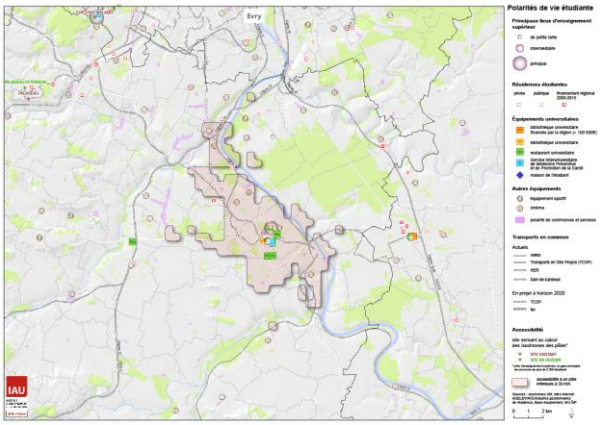

Planche 7

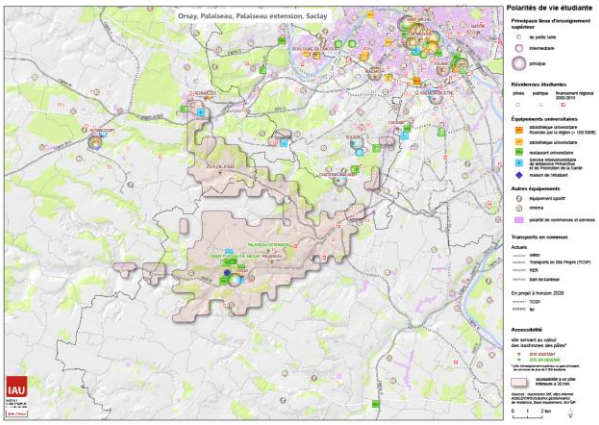

Planche 8

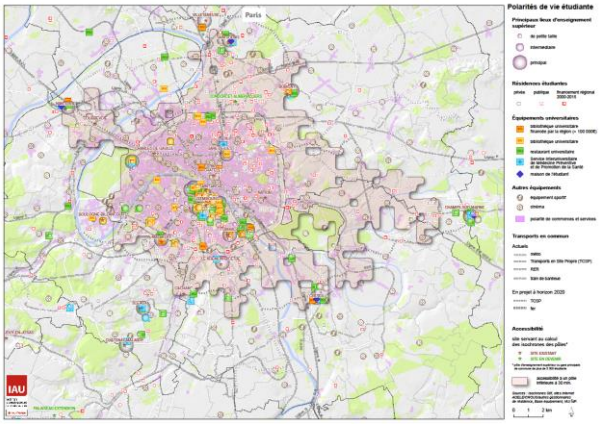
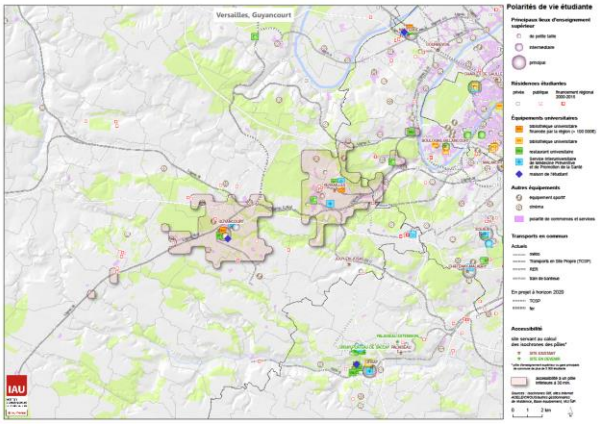
Planche 9